



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N°18

Message du Comité d'agglomération au Conseil
d'agglomération

**Message sur la participation financière de
l'Agglomération à la construction de la halte
ferroviaire de Fribourg St-Léonard**

Séance du Conseil d'agglomération du 7 octobre 2010

Sommaire

I. Généralités	2
II. Argumentaire en faveur de la construction d'une halte ferroviaire à Fribourg St-Léonard ..	3
III. Participation financière de l'Agglomération au projet de construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard	6
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération	7

Annexes :

- Cartes et illustrations
- Projet d'arrêté

(du 26.08.2010)

18 – 2008-2011 : Message sur la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard

Le Comité propose au Conseil d'agglomération d'accepter de participer au financement de la construction de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard à hauteur de 30% du projet actuellement devisé, soit CHF 2.97 millions. La libération des crédits nécessaires par les CFF et l'Etat de Fribourg feront l'objet des procédures prévues à cet effet.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Les discussions autour de la construction d'une halte ferroviaire à Fribourg St-Léonard ont débuté en juin 2000, lorsque les députés Isabelle Chassot et Nicolas Bürgisser ont déposé une interpellation à ce sujet. Le Conseil d'Etat a alors répondu que les CFF avaient lancé une étude nationale portant sur la création de nouveaux arrêts, en particulier dans les agglomérations, et que, la décision de construire une halte ferroviaire dans l'agglomération fribourgeoise dépendrait des résultats de cette étude.

A l'initiative du Service cantonal des transports et de l'énergie, les discussions sur le projet d'une halte ferroviaire sur le site de St-Léonard ont repris en 2004. Un groupe de travail¹ a alors été mis en place : il avait pour objectif de déterminer l'opportunité d'un tel arrêt, d'étudier sa planification et de quantifier le montant des investissements nécessaires à sa réalisation. Fin 2004, les CFF donnaient leur accord de principe pour une participation financière de 20% du coût total du projet. Dès cette date, l'étude d'avant-projet a été engagée avec la participation des services de l'Etat, de la CUTAF et des communes concernées.

¹ Ce groupe de travail comprenait des représentants du Canton, des CFF, du BLS, de la CUTAF, de la Ville de Fribourg, de la commune de Granges-Paccot et du district de la Singine.

II. Argumentaire en faveur de la construction d'une halte ferroviaire à Fribourg St-Léonard

1) Localisation et descriptif du projet

La halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard est prévue au croisement de la route de Morat sur la ligne ferroviaire CFF Lausanne - Berne (km 67.400 – 67.700).

Ce projet de construction comprend la réalisation de deux quais de 220 mètres chacun. Deux ascenseurs et quatre escaliers situés à chaque extrémité des quais y permettront l'accès. La mise en service de la halte est prévue pour le changement de l'horaire en décembre 2012. Le Canton de Fribourg s'est engagé à veiller au maintien d'une desserte minimale (au moins 2 trains par heure).

2) Intérêt régional de la halte ferroviaire

a) Etude de potentiel des mouvements² de personnes dans la zone de St-Léonard

En 2004, le Service de la circulation de la Ville de Fribourg a mené une étude³ de potentiel des personnes amenées à se déplacer dans la zone de St-Léonard. Cette étude décrit les mouvements de personnes dans le secteur en fonction de la distance qui sépare la halte des différents générateurs de trafic. Le secteur pris en compte s'étend sur un rayon de 1000 mètres autour de la halte. L'étude différencie des cercles d'une largeur de 200 mètres à l'intérieur de ce périmètre. Elle ne prend pas en compte les mouvements liés au transit.

Premier cercle : 0-200 mètres

Les principaux points d'attraction sont la Caserne de la Poya, la Halle des fêtes de St-Léonard, le stade de St-Léonard (football et athlétisme) ainsi que le Parc de la Poya. Ceux-ci⁴ représentent un potentiel annuel de mouvements de 320'000 personnes. A cela, il faut ajouter la récente inauguration de la halle de basket qui présente un potentiel annuel de mouvements équivalant à 100'000 personnes. Toutefois, les mouvements liés à l'habitation et à l'activité économique sont faibles dans ce premier cercle.

Deuxième cercle : 200-400 mètres

La patinoire et le cimetière génèrent 370'000 mouvements par an. Les mouvements liés à l'habitation concernent annuellement 700'000 personnes. Quant aux déplacements liés à l'activité économique, ils restent encore marginaux dans ce cercle.

Troisième cercle : 400-600 mètres

Les mouvements sont ici majoritairement générés par l'habitat (1600 habitants en déplacement depuis ou vers Fribourg et 200 pour Granges-Paccot). Cela représente un potentiel total de 1'260'000 mouvements par an. L'emploi (300 postes) représente un potentiel de 325'000 mouvements sur une année.

Depuis l'étude de 2004, un centre commercial générant de nouveaux mouvements a été construit dans cette zone.

² Par mouvement, on entend deux déplacements (aller-retour).

³ Ville de Fribourg, 2004, Nouvelle halte « Fribourg – St-Léonard. Etude de potentiel de personnes dans la zone Saint-Léonard ». Voir la carte de cette étude qui figure en annexe 1.

⁴ Il faut à ces points d'attraction ajouter, comme le faisait cette étude, la construction future du silo à voitures qui devrait fournir 300 à 350 places de stationnement.

Quatrième cercle : 600-800 mètres

Les déplacements sont principalement liés à l'habitat et au centre commercial d'Agy, dont la fréquentation avoisine les 900'000 personnes par an. Il faut ici relever que l'emploi se développe dans ce cercle⁵.

Cinquième cercle : 800-1000 mètres

Les mouvements sont principalement générés par l'habitat. Ce cercle jouxte par ailleurs une partie de la colline du Torry, reconnue pôle d'urbanisation dans le Plan directeur de l'agglomération et en tant que telle amenée à être densifiée⁶. Forum Fribourg (potentiel de 800'000 mouvements) et le futur siège administratif du Groupe E (chiffre non connu à ce jour) sont deux autres points d'attraction importants de ce secteur.

b) Inscription du projet de halte dans la planification régionale

Le Comité rappelle que le projet de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard est inscrit dans différents documents de planification. Ce projet figurait ainsi dans le Plan régional des Transports de 1999 et a été repris dans le plan directeur d'agglomération (PDA) de 2008, qui depuis son approbation par le Conseil d'Etat, règle toutes les questions de planification en matière de transport et d'urbanisation. L'arrêt prévu à St-Léonard y est considéré comme un des projets structurant du PDA en matière de transport pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération (fiche de projet C01 et module d'action T 2.2 du PDA).

Augmentation de l'attractivité du plateau d'Agy

L'implantation de la halte ferroviaire au croisement de la route de Morat et de la voie ferroviaire Fribourg-Berne se justifie car elle crée une nouvelle interface de transport qui va augmenter l'attractivité du secteur de St-Léonard et du plateau d'Agy, où se concentrent de nombreuses installations sportives et commerciales ainsi que des habitations et des emplois. D'autre part, cette nouvelle desserte en transport public renforce et vient soutenir le potentiel de développement du plateau d'Agy (fiche de projet A06 du PDA).

Cette desserte assure également une connexion optimale avec le réseau de bus urbain. Par exemple, il faut actuellement 13 minutes pour se rendre de la gare de Fribourg à l'arrêt Portes-de-Fribourg, alors qu'avec le train, le voyage durera 3 minutes en train plus 5 minutes en bus, soit 8 minutes au total. Cela constitue un progrès considérable en regard de la situation actuelle.

Valorisation du système ferroviaire interne et externe (futur RER fribourgeois) à l'Agglomération

La nouvelle halte de St-Léonard, qui verra s'arrêter plus de 50 trains régionaux par jour, s'intègre également dans le futur réseau RER fribourgeois. Elle doit être considérée comme un jalon important de la valorisation du réseau ferroviaire interne à l'Agglomération. A terme, il est prévu de créer une liaison directe entre l'ouest et l'est de l'Agglomération. La halte de St-Léonard constitue ainsi un premier pas en ce sens. Par ailleurs, la valorisation des liaisons ferroviaires internes à l'Agglomération fait l'objet de réflexions particulières dans le cadre de la révision du PDA⁷.

⁵ C'est le cas des emplois de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments du canton de Fribourg.

⁶ On estime à terme que près de 400 habitants devraient s'y installer, ce qui équivaut à un potentiel de 455'000 mouvements annuels.

⁷ Lors de la séance du collège d'experts du 2 juin 2010, le collège d'experts a informé les équipes participantes sur l'importance de la halte ferroviaire pour la région et sur son intégration dans le réseau RER fribourgeois.

Amélioration des liaisons avec la Singine

Le Comité tient par ailleurs à souligner l'importance pour la région et le canton de cette halte sous l'angle des liaisons avec le district de la Singine. Le gain de temps réalisé grâce au nouvel arrêt est considérable pour une personne se déplaçant entre Düdingen et St-Léonard. Aujourd'hui, il faut 23 minutes en transport public pour relier ces deux endroits. Avec le nouvel arrêt, le temps de parcours sera réduit à moins de 5 minutes. De plus le trajet Fribourg Berne en train régional ne sera pas péjoré par l'arrêt des trains à St-Léonard. En effet, pour permettre l'arrêt des trains à St-Léonard, la halte de Fillistorf a, de façon anticipée, été supprimée, lors de l'entrée en vigueur de l'horaire CFF 2008.

Evaluation positive du projet de halte par la Confédération en 2008

Lors de l'évaluation du projet d'agglomération de 1^{ère} génération, la Confédération avait, en 2008, accueilli favorablement le projet d'une halte ferroviaire à Fribourg St-Léonard. Inscrit en liste A, ce projet de halte avait été apprécié pour son bon rapport coût-utilité. Les offices fédéraux reconnaissaient que la nouvelle halte participait à l'amélioration et à l'extension du système ferroviaire régional. Ils relevaient également que la construction de cette halte constituait un élément important dans le renforcement de la coordination entre les transports et l'urbanisation du secteur en fort développement du Plateau d'Agy. Compte-tenu de ces éléments, la réalisation rapide de cette infrastructure de transport devient un atout non négligeable lors de la remise du projet d'agglomération de 2^{ème} génération en décembre 2011.

3) Coordination avec les projets en cours de réalisation ou prévus

a) Projet Poya

Le Comité tient d'ailleurs à informer le Conseil d'agglomération que la coordination de la construction de la halte ferroviaire avec le projet Poya est garantie si le planning fixé pour le projet de St-Léonard est respecté. Les travaux de construction devraient ainsi débuter en novembre 2011, sa mise en service est prévue pour le changement de l'horaire en décembre 2012. Il s'agit là d'une opportunité à saisir en termes de coordination entre les projets. Si d'éventualité, le projet de la halte prenait du retard, sa construction serait repoussée d'au moins 2 ans, le temps que les travaux du projet Poya, plus spécifiquement ceux à réaliser au niveau du tunnel de la route de Morat, aboutissent. La nouvelle halte permettra aussi d'assurer un accès performant indépendant du réseau routier durant cette phase de réalisation du projet Poya.

b) Autres projets

Par ailleurs, le Comité tient à relever que les CFF ont mené une étude sur une éventuelle extension de la halte. Cette étude révèle qu'il est possible de doter la halte ferroviaire d'une 3^{ème} voie en vue d'un doublement partiel de la ligne Givisiez-Fribourg via le Plateau d'Agy⁸. Le Comité informe par ailleurs que les études concernant la construction d'un tronçon de double voie à Givisiez ont été lancées. Ces études comprennent le déplacement et la modernisation de la halte actuelle de Givisiez.

⁸ Le Service des transports et de l'énergie du canton a transmis aux CFF la demande qui émanait de la Ville de Fribourg concernant cet éventuel raccordement.

III. Participation financière de l'Agglomération au projet de construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard

1) Coûts totaux et parties prenantes au projet

Les dépenses de construction (y compris l'étude du projet et la direction des travaux) sont évaluées à CHF 9.9 millions, plus ou moins 20%.

La répartition financière des coûts de la halte de Fribourg St-Léonard est précisée dans la convention qui lie les CFF, l'Etat de Fribourg et l'Agglomération de Fribourg. Cette convention fixe, d'une part la répartition des investissements et des frais induits et d'autre part, les conditions de propriété des ouvrages et installations, l'exploitation et la gestion des installations qui se situent sur le domaine des CFF. L'Agglomération, pour sa part, participe uniquement financièrement aux coûts de construction de la halte.

2) Répartition financière initiale

Alors qu'en 2004, les CFF s'étaient engagés à couvrir uniquement 20% de l'investissement, ils ont, en 2008, accepté d'augmenter leur participation à 35%. Le Canton avait alors envisagé le principe d'une répartition du solde, à parts égales entre l'Etat, la région (d'abord la CUTAF puis l'Agglomération) et les communes concernées.

3) Participation financière de l'Agglomération

La fixation de la répartition de la participation financière entre l'Etat et l'Agglomération (précédemment la CUTAF) a donné lieu une négociation. Lors de sa séance du 9 mars 2010, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de soutenir financièrement la réalisation de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard et fixait sa participation à 35% du coût total du projet. Lors de sa séance du 9 mars 2010, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de soutenir financièrement la réalisation de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard et fixait sa participation à 35% du coût total du projet.

En raison de l'intérêt régional du projet, le Comité d'agglomération a, lors de sa séance du 19 mars 2010, accepté de fixer à son tour sa participation financière à hauteur de 30%. A cette occasion, le Comité a également décidé que les projets d'infrastructure d'importance régionale seraient cofinancés par l'ensemble des communes membres de l'Agglomération. La pratique d'un financement par les communes sites est ainsi abandonnée, car contraire aux Statuts de l'Agglomération.

Ainsi, les parties à la convention se partagent le total des coûts estimés à CHF 9.9 millions de la manière suivante :

CFF	35%	CHF 3.465 millions
Etat de Fribourg	35%	CHF 3.465 millions
Agglomération de Fribourg	30%	CHF 2.970 millions
Total	100%	CHF 9.9 millions

La convention fixe les versements à la charge de l'Agglomération comme suit :

Début 2011 : CHF 450'000.-- ;

Début 2012 : CHF 1'950'000.-- ;

Début 2013 : solde final, sur la base du décompte final des travaux.

Aussi, le Comité propose au Conseil d'inscrire au budget d'investissement 2011 le montant de CHF 450'000.--⁹. Il souligne également que, selon l'article 53 du RELCo, le taux d'amortissement de cet objet est de 15% et que l'amortissement de la halte débutera dès 2013.

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Au vu de ce qui précède, le Comité d'agglomération propose au Conseil d'accepter le message sur la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard selon le projet d'arrêté annexé.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

⁹ Cf. Message N°16 relatif à l'adoption du budget 2011.

Annexe 1 : Cartes et illustrations

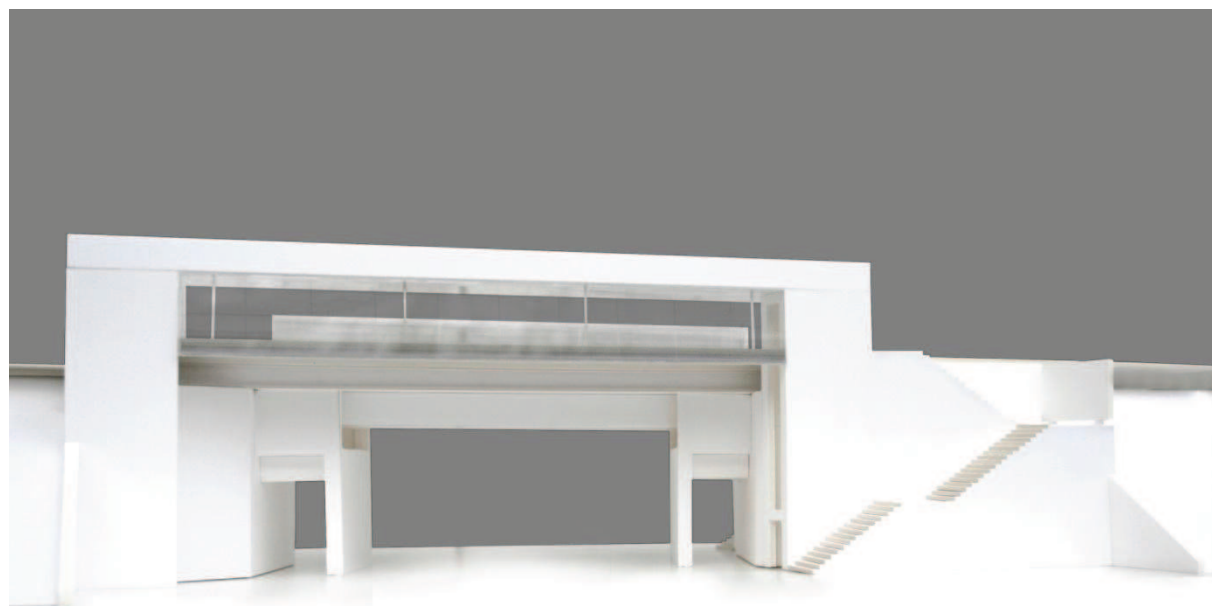
Image de synthèse de la future halte CFF de St-Léonard



(source : CFF, 2010, présentation « Fribourg St-Léonard – Nouvelle halte ferroviaire »)

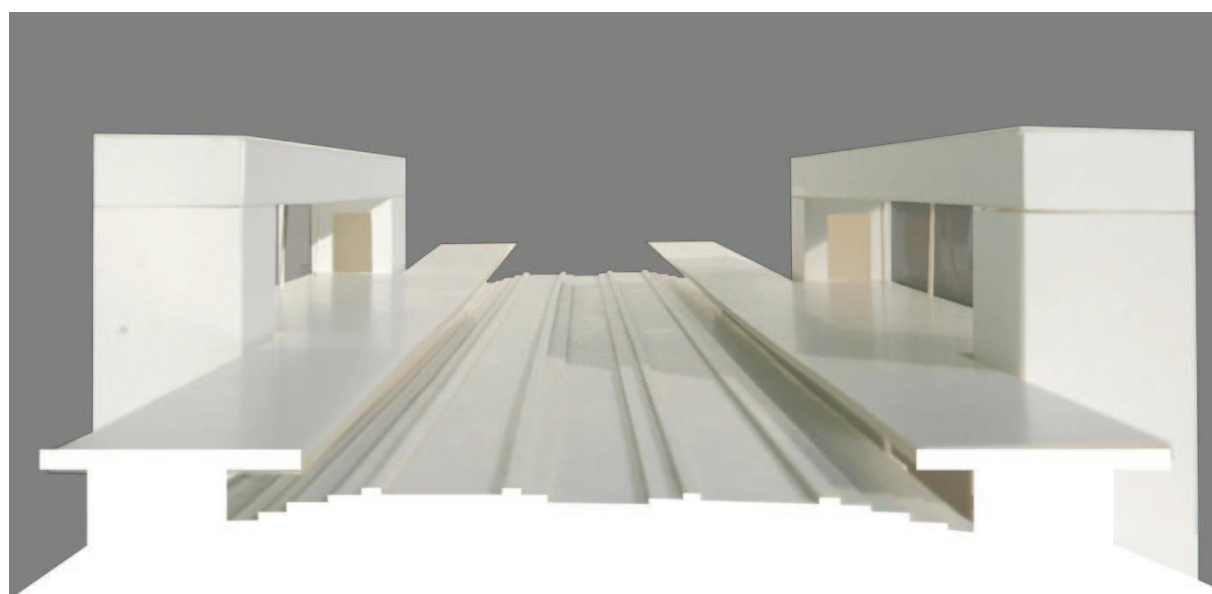
Annexe 1 : Cartes et illustrations

Vue de Face. Maquette de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard.



(source : CFF, 2010, présentation « Fribourg St-Léonard – Nouvelle halte ferroviaire »)

Coupe. Maquette de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard.



(source : CFF, 2010, présentation « Fribourg St-Léonard – Nouvelle halte ferroviaire »)

Annexe 1 : Cartes et illustrations

Périmètre d'analyse de l'étude du Service de la circulation de la Ville de Fribourg de 2004



Ville de Fribourg
Service de la Circulation

CFF - Halte St-Léonard - Situation

Date : 20.04.04

Projet\CFF\Halte St-Léonard.xar

(source : Nouvelle halte « Fribourg – St-Léonard. Etude de potentiel de personnes dans la zone Saint-Léonard »)



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;

considérant :

- la convention du 20 juillet 2010 relative à la construction et à l'exploitation de la halte de Fribourg St-Léonard entre les CFF, le Canton de Fribourg et l'Agglomération de Fribourg ;
- le Message n° 18 du Comité d'agglomération ;
- l'avis de la Commission financière ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ;

arrête :

Article premier

L'Agglomération de Fribourg participe financièrement à la construction de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard à hauteur de 30% du coût total de la construction.

Article 2

Le Comité d'agglomération est autorisé à utiliser le montant de CHF 2'970'000,- (deux millions neuf cent soixante dix mille francs) sur la rubrique 650.509.02 du budget d'investissement.

Article 3

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 4

La présente dépense d'investissement est soumise au referendum facultatif conformément à l'article 11 des Statuts de l'Agglomération.

Düdingen, le 7 octobre 2010

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

La Présidente :

La Secrétaire générale :

Ursula Eggelhöfer-Brügger

Corinne Margalhan-Ferrat